



COMMUNE DE SURPIERRE

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2025

PROCÈS-VERBAL

L'assemblée est présidée par Julien Tüscher, Syndic.

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue et remercie les personnes présentes de leur participation à cette deuxième assemblée de l'année 2025, laquelle a été convoquée à 19h30 par :

- insertion dans la Feuille officielle n° 38 du vendredi 19 septembre 2025 ;
- publication dans le Surpierre Info n° 14 distribué en tout ménage en semaine 39/25 ;
- publication sur le site internet www.surpierre-fr.ch ;
- affichage aux piliers publics officiels.

Michel Félix et Michel Vaucher sont nommés en qualité de scrutateurs par le Président.

L'assemblée est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Le Président précise que l'enregistrement sera effacé lorsque le procès-verbal de cette assemblée aura été approuvé par le législatif. Chaque personne présente peut faire de même en s'annonçant, le Président demande si c'est le cas ce soir :

! personne ne s'annonce.

Comptage des personnes présentes dans la salle :

• presse :	1
• participants(-tes) n'ayant pas le droit de vote communal :	3
• citoyens(-ennes) ayant le droit de vote communal :	59
• membres du Conseil communal :	7
• nombre total des personnes ayant le droit de vote communal :	66

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- 1 Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mai 2025 ;
- 2 Règlement relatif à la gestion des déchets ;

3 Crédits d'engagements :

3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens »

→ demande de crédit **CHF 1'200'000**

3.2 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Granges »

→ demande de crédit **CHF 500'000**

4 Budget 2025, crédit supplémentaire :

4.1 secteur Villeneuve, achat parcelle 226

→ demande de crédit supplémentaire **CHF 25'000**

5 Présentation de la planification financière ;

6 Informations & divers

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques au sujet de la convocation ou de l'ordre du jour.

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

Le Président soumet l'ordre du jour proposé au vote, en demandant à celles et ceux qui l'approuvent de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

• approbations : 66

✓ **L'assemblée peut donc se dérouler selon l'ordre du jour proposé.**

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 26 MAI 2025

Le procès-verbal susmentionné n'est pas lu. Publié depuis le mois de décembre 2024 sur notre site internet, le document a également été mis à disposition au bureau communal (version papier, imprimée) durant ces derniers jours. Il peut être débattu ce soir.

1.1 QUESTION(S) / REMARQUE(S) SUR LE SUJET

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

Il est à noter que deux citoyens ont rejoint l'assemblée.

1.2 VOTE

Le Président soumet au vote le point 1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mai 2025 de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 67
- abstention : 1

- ✓ **L'assemblée approuve le procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mai 2025 à la majorité.**

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

REGLEMENT RELATIF A LA GESTION DES DECHETS

2.1 PRÉSENTATION

Explications transmises par Manuel Fragnière, Conseiller, sur la base des slides n° 6 à 29 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

- ➔ voir annexe 1.

Il est à préciser que l'Assemblée est informée de l'existence de l'avis de la Surveillance des Prix (SPr), des recommandations émises, ainsi que de la position du Conseil communal à leur égard.

2.2 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Christophe Dupré, membre de la commission financière.

- ➔ voir annexe 2.

2.3 QUESTION(S) / REMARQUE(S) SUR LE SUJET

- ! Christian Duc demande à l'assemblée de ne pas accepter le nouveau règlement proposé, de voter « non » afin de pouvoir se prononcer ultérieurement sur un projet moins onéreux que celui proposé par le Conseil communal ce soir (agrandissement de la déchetterie à Surpierre). Il argumente.
- ! Manuel Fragnière réagit à cette intervention. Il explique les contraintes légales et les coûts relatifs aux diverses pistes étudiées par le Conseil communal. La solution soumise au vote ce soir est sans aucun doute la plus pragmatique.

- ? Isabelle Buol : quelles sont les raisons de maintenir les bennes compacteuses ?
- ! Manuel Fragnière : il s'agit d'un choix stratégique du Conseil communal. Le maintien des 3 bennes sur notre territoire permet de conserver le coût de CHF 0.50 / kilo et le système de la carte déchetterie actuel.

- ? Marc-Henri Chevalley : il y a certainement eu un tableau comparatif réalisé pour comparer les coûts, pourquoi ne pas nous le montrer ce soir ?
- ! Manuel Fragnière : le tableau est confidentiel.
- ! Le Président : un tableau a bien été réalisé pour comparer les diverses variantes, lequel était destiné à la commission financière.
Aussi, au niveau financier avec la variante Valbroye, la Commune ne supporte pas la charge d'une nouvelle dette. Si on devait construire une nouvelle déchetterie, une dette serait produite, laquelle ne serait pas supportable par la Commune au vu des projets à venir.

- ? Eric Four : la convention / l'accord avec Valbroye porte sur combien d'année ?
- ! Manuel Fragnière : le contrat sera établi pour deux ans, renouvelable d'année en année.

- ? Marc-Henri Chevalley : la Commune est en manque de capacité d'investissement, est-ce que l'option d'une déchetterie mobile a été étudiée ?
- ! Le Président répond par la négative.

- ! Bruno Ballif : la convention serait établie pour une durée de 2 ans, les baux commerciaux sont quant à eux établis pour une durée de 5 ans.
- ! Le Président : le Conseil communal ne souhaitait pas rester captif trop longtemps.

- ? Cédric Scheidegger : que deviendrait le terrain à Surpierre s'il devait être libéré de la déchetterie ?
- ! Manuel Fragnière : des réflexions sont en cours. Le Conseil communal soumettra une proposition lors d'une prochaine assemblée.

- ? Catherine Cuanoud : seulement les habitants de Cheiry, ou ceux de tous les villages, pourront se rendre à la déchetterie de Valbroye ?
- ! Manuel Fragnière : l'ensemble des habitants de notre Commune est concerné.

- ! Christian Duc : concernant la taxe de base, il paraît inévitable qu'on arrive au montant de CHF 145 évoqué précédemment.
- ! Le Président précise que seuls les coûts de fonctionnement du CTC y compris amortissement & intérêts seront facturés à la Commune.

- ? Christophe Siegenthaler : pour les entreprises et domaines agricoles, vous dites « CHF 100 » (taxe de base) ça comprend tout ?
- ! Manuel Fragnière : la taxe de base est identique pour les entreprises et les particuliers.

- ? Maria Alvarez : est-ce qu'une évaluation du nombre de véhicules qui transitent vers les sites de déchetterie a été réalisée ?
- ! Manuel Fragnière : aucun comptage de voitures transitant dans nos déchetteries n'a été fait.

- ! Raphaël Thierrin propose de faire l'essai suivant pendant 1-2 ans : ouvrir la déchetterie de Surpierre durant 1h00 le vendredi et 1h30 de plus le samedi.
- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

2.4 VOTE

Le Président soumet au vote le point 2 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent le règlement relatif à la gestion des déchets de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 33
- objections : 18

✓ L'assemblée approuve le règlement relatif à la gestion des déchets à la majorité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR CREDITS D'ENGAGEMENT

Pour éviter tout conflit d'intérêt, le Président se récuse. Il sort de la salle. La présidence revient à Ludmilla Bongard – Vice-Syndique – durant l'ensemble des discussions relatives au point 3.

- 3.1 secteur Villeneuve / mise en séparatif « Route de Lucens »
demande de crédit CHF 1'200'000.-

3.1.A PRÉSENTATION

Explications transmises par Alexandre Gorret sur la base des slides n° 30 à 40 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir annexe 1.

Il est à noter que deux citoyens ont quitté l'assemblée.

Explications transmises par le bureau Gemetris Robin Riedo, sur la base d'une nouvelle présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir annexe 3.

3.1.B RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Rémi Crausaz, membre de la commission financière.

➔ voir annexe 2.

3.1.C QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET

- ? Eric Four : est que le bureau Gemetris a validé ce budget ?
- ! Robin Riedo répond par l'affirmative, il a été élaboré ensemble.

- ? Raphaël Thierrin : je suis étonné de la façon de présenter ces chiffres, il devrait y avoir la colonne des coûts mais aussi celle de la rentrée d'argent (perception de taxes EU manque).
- ! Alexandre Gorret : les taxes de raccordement ont déjà été payées selon le règlement de l'époque et ne seront pas refacturées.
- ! Renato Nobre : le réseau de Villeneuve a été réalisé en 1990 et la loi a changé en 1992. A ce jour, le réseau n'est pas conforme et les travaux sont nécessaires.

- ? Marc-Henri Chevalley : concernant la taxe, combien ont payé les propriétaires de Villeneuve ? Ce n'est certainement pas équitable, le service n'est pas le même.
- ! Renato Nobre : d'une manière ou d'une autre, cette question juridique n'interfère pas sur les travaux envisagés.

- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

3.1.D VOTE

Ludmilla Bongard, Vice-Syndique, soumet au vote le point 3.1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit pour la mise en séparatif à la Route de Lucens (secteur Villeneuve) de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 48
- objection : 1

- ✓ **L'assemblée approuve la demande de crédit pour la mise en séparatif à la Route de Lucens (secteur Villeneuve) à la majorité.**

- 3.2 secteur Villeneuve / mise en séparatif « Route de Granges »
demande de crédit CHF 500'000.-

3.2.A PRÉSENTATION

Explications transmises par Alexandre Gorret sur la base des slides n° 41 à 50 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir annexe 1.

Explications transmises par le bureau Gemetris Robin Riedo, sur la base d'une nouvelle présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir annexe 3.

3.2.B RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Rémi Causaz, membre de la commission financière.

➔ voir annexe 2.

3.2.C QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

3.2.D VOTE

La Vice-Syndique soumet au vote le point 3.2 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit pour la mise en séparatif à la Route de Granges (secteur Villeneuve) de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 48
- objection : 0

✓ **L'assemblée approuve la demande de crédit pour la mise en séparatif à la Route de Granges (secteur Villeneuve) à la majorité.**

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

BUDGET 2025, DEMANDE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE

Retour de Julien Tüscher - Syndic et Président de cette assemblée - dans la salle.

- 4.1 secteur Villeneuve / achat parcelle 226
demande de crédit supplémentaire CHF 25'000.-

2.1 PRÉSENTATION

Explications transmises par Julien Tüscher, Syndic, sur la base des slides n° 51 à 57 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir annexe 1.

2.2 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Jean-Daniel Lambert, Président de la commission financière.

➔ voir annexe 2.

2.3 QUESTION(S) / REMARQUE(S) SUR LE SUJET

- ! Raphaël Broye est propriétaire en aval de la parcelle 226, laquelle a été inondée à 4 reprises. Les nettoyages font à chaque fois l'objet d'une intervention de son assurance privée, la répétition de ces événements posent un problème de couverture majeur.
- ! Bruno Ballif met en doute l'opportunité foncière.
- ! Christophe Dupré précise les coûts communiqués à la commission financière afin qu'elle puisse se positionner et relève qu'aucun chiffre ne lui a été transmis concernant l'aménagement envisagé (coût des travaux) sur cette parcelle.
- ? Eric Four : le propriétaire actuel a quelle attitude par rapport à ces eaux de ruissellement qui passent sur son terrain ? N'a-t-il pas l'obligation de gérer ses eaux de pluie ?
- ! Le Président : la Commune est propriétaire du bout de terrain sur lequel des tranchées ont été réalisées pour améliorer l'évacuation des eaux et les canalisations sont curées régulièrement mais cela ne suffit pas. Il argumente.
- ? Eric Four : quel est le projet envisagé par la Commune sur la parcelle 226 ?
- ! Le Président : un mur d'enrochement avec une tranchée.
- ? Eric Four : qui prend la responsabilité en cas d'inondation ?
- ! Le Président : la Commune est déjà responsable, étant propriétaire de terrains & forêts alentours.

- ! Stéphanie Catillaz : il faut trouver une solution pour le quartier régulièrement inondé c'est sûr. Mais ce n'est pas normal que le propriétaire - qui vend la parcelle - encaisse un certain montant alors qu'il n'a rien fait pendant des années.
- ! Raphaël Thierrin : il est urgent de prévoir un projet sur ce terrain pour remédier à cette situation.
- ! Le Président : un ouvrage léger est envisagé si l'achat de la parcelle est approuvé ce soir.
- ? Bruno Ballif : quels sont les préavis des services cantonaux relatifs aux nouvelles constructions de villas dans le secteur ?
- ! Le Président : un mur doit être réalisé à l'arrière des habitations.
- ! Laurent Thierrin : je suis propriétaire & exploitant d'une parcelle en amont. Les techniques de semis ont été adaptées, des mesures ont été prises pour éviter que cela se reproduise.
- ? Laurent Thierrin : est-ce que le Conseil communal a une autorisation écrite de l'autorité foncière pour le transfert ?
- ! Le Président répond par la négative. Toutefois l'exécutif a l'accord oral de la juriste du SCom et d'Agri Fribourg pour acquérir ce terrain agricole en tant que Commune.
- ? Christophe Dupré rebondit. Si ce n'est pas un exploitant agricole qui se porte acquéreur du terrain agricole, la transaction doit passer dans la Feuille officielle du canton de Fribourg et tous les agriculteurs peuvent potentiellement proposer un prix et éventuellement acquérir la parcelle. Est-ce qu'on se retrouverait dans ce cas où la Commune est considérée comme un exploitant agricole ?
- ! Le Président : si un exploitant souhaite acheter cette parcelle, il peut évidemment faire part de son intérêt au cours de la procédure.
- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

2.4 VOTE

Le Président soumet au vote le point 4 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit supplémentaire pour l'achat de la parcelle 226 (secteur Villeneuve) de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 24
- objections : 29
- ✗ **L'assemblée refuse la demande de crédit supplémentaire pour l'achat de la parcelle 226 (secteur Villeneuve) à la majorité.**

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

PRESENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIERE

5.1 PRÉSENTATION

Explications transmises par Julien Tüscher, Syndic, sur la base des slides n° 58 à 71 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir annexe 1.

5.2 QUESTION(S) / REMARQUE(S) SUR LE SUJET

- ! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS & DIVERS

4.1 MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL

- ! Le Président transmet un message concernant la législature 2026 – 2031 et informe que la prochaine assemblée se déroulera le lundi 15 décembre 2025.
- ! Ludmilla Bongard informe que l'accueil extrascolaire ouvrira ses portes en novembre prochain, des informations suivront. La visite du pavillon scolaire sera également proposée à cette occasion.

4.2 LA PAROLE EST À L'ASSEMBLÉE

- ? Christophe Dupré est étonné qu'on passe à 9 Conseillers communaux dès la prochaine législature. Est-il envisageable de rester au nombre de 7 ? Quels seront les coûts engendrés par l'augmentation du nombre de Conseillers, également par la mise en place du Conseil général avec 30 Conseillers ?
- ! Le Président : il y aura 9 Conseillers dès la prochaine législature. S'il avait été souhaité de changer ce nombre, une décision de l'assemblée communale aurait dû entrer en force au moins six mois avant le renouvellement intégral des autorités communales. Les charges de travail sont toujours plus conséquentes, une meilleure répartition des dicastères est envisagée. Concernant les coûts relatifs au Conseil général, ceux-ci seront soumis à la commission financière pour l'assemblée de ce mois de décembre 2025.
- ! Stéphanie Catillaz : concernant la vente de l'ancienne école & terrain à Villeneuve, dans quelle mesure le Conseil communal peut-il se prononcer sur le type de construction préféré ?
- ! Le Président confirme qu'on peut mettre un certain nombre de règles. Les aspects contractuels ne sont pas encore définis.

- ! Christian Duc : la réponse par courrier du Conseil communal suite à son intervention lors de l'assemblée du 26.5.2025 ne lui convient pas. Il demande de marquer des places de parc et de les louer entre CHF 60 et CHF 80 / place.
- ! Le Président : d'un point de vue technique, parquer dans le virage devant l'église à Surpierre n'est pas autorisé par le canton.
- ! Ludmilla Bongard : malgré la présence du panneau « interdiction de parquer » en place depuis de nombreuses années, beaucoup garent leur véhicule ici.
- ! Christian Duc : le problème, ce sont les voitures ventouses.
- ! Ludmilla Bongard confirme qu'il n'y a aucune place communale mise à disposition. Aussi, il n'est pas possible de faire respecter cette interdiction car la Commune n'a pas de police pour mettre des amendes.
- ! Christophe Dupré : il y a un manque de volonté de la part Commune de faire respecter cette interdiction, de régler ce problème, sauf éventuellement de vendre du terrain communal à M. Tüscher.

➔ Plusieurs citoyens s'expriment et demandent de passer à autre chose, le sujet a été plusieurs fois débattu lors d'assemblées précédentes.

- ! Nathalie Dupré revient sur l'affaire « accès Chemin du Château à Surpierre ». En référence à l'art. 65 de la Loi sur les Communes, elle demande à Julien Tüscher de se récuser car il est directement concerné par les questions qu'elle posera.

➔ voir annexe 4.

Le Président s'exécute, il sort de la salle. La présidence revient à Ludmilla Bongard – Vice-Syndique – durant l'ensemble des discussions relatives à cette discussion.

Plusieurs citoyens quittent la salle également.

- ? Nathalie Dupré : pourquoi rien n'a été fait jusqu'à présent alors que c'est un droit citoyen de poser des questions et d'avoir les réponses ? Je veux une réponse claire, nette et précise.
- ! Ludmilla Bongard : tout l'argent a été rendu aux propriétaires, il n'y a aucun terrain à ce jour à cet endroit-là qui a été vendu à quiconque. Il a été remis en état. L'affaire est close.
- ! Nathalie Dupré fait alors une proposition en référence à l'art. 17 al. 1 de la LCo. Elle demande à l'assemblée de décider s'il y a lieu de donner suite ou non en constituant une « commission ad hoc » afin d'établir le rapport demandé, au plus tard avant la fin de la présente législature.

➔ voir annexe 4.

La Vice-Syndique demande à celles et ceux qui approuvent la proposition de Mme Dupré de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 9
- objections : 37

✗ L'assemblée refuse la proposition de Mme Dupré à la majorité.

Retour de Julien Tüscher - Syndic et Président de cette assemblée - et de quelques citoyens dans la salle.

- ! Cédric Scheidegger propose que la Commune reste propriétaire du terrain (bien-fonds) de l'ancienne école à Villeneuve, pour les générations futures.
 - ! Manuel Fragnière : le Conseil communal tiendra compte de cette proposition lors des débats à venir à ce sujet.
 - ! Marc-Henri Chevalley propose de nommer des commissions pour les futurs « grands » projets, en soutien au Conseil communal.
 - ! Le Président répond que pour la nouvelle école, un groupe de travail comprenant des enseignants est en place. Qui nommer dans quelle commission ? Nommer une commission n'est pas simple, elle doit être composée de professionnels.
 - ? Christian Duc : est-ce que le bail du restaurateur de Cheiry a été renouvelé, où est-ce que ça en est aujourd'hui ?
 - ! Le Président transmet les informations relatives à l'état d'avancement des négociations en cours ainsi qu'un bref historique des faits antécédents qui avaient conduit à la résiliation des baux.
 - ? Christophe Dupré : le Conseil communal devrait se retourner contre la société qui a récemment posé la nouvelle structure à la place de jeux à Villeneuve. Il liste les défauts.
 - ! Le Président : le Conseil communal analysera la situation. Il invite l'assemblée à transmettre ce type de remarque au préalable afin que l'exécutif puisse agir sans attendre.
 - ? Eric Four : le projet du Conseil général peut-il être maintenu à moins de 6 mois des élections ?
 - ! Le Président : à priori oui. Le Conseil communal est en attente de la prise de position du Tribunal cantonal.
- ! pas d'autre question / remarque de la part de l'assemblée.

Le Président lève l'assemblée à 22:50 et convie l'ensemble des personnes présentes à partager un moment ensemble lors de l'apéritif offert par la Commune.



Le Syndic
Julien Tüscher

La Vice-Syndique
Ludmilla Bongard

La Secrétaire
Stéphanie Sallin

Annexes :

- 1- Commune - présentation Powerpoint ;
- 2- CoFin - rapports
- 3- Bureau Gemetris - présentation Powerpoint.
- 4- Nathalie Dupré - intervention au point 6 de l'ordre du jour

ANNEXE 1

ASSEMBLEE COMMUNALE du 6 octobre 2025

bienvenue

1



Les termes utilisés dans cette présentation pour désigner des personnes ou des fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.
La forme masculine est retenue par commodité et n'implique aucune discrimination.

2



ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mai 2025 ;
2. Règlement relatif à la gestion des déchets ;
3. Crédits d'engagements :
 - 3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens » : demande de crédit CHF 1'200'000
 - 3.2 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Granges » : demande de crédit CHF 500'000
4. Budget 2025, crédit supplémentaire :
 - 4.1 secteur Villeneuve, achat parcelle 226 : demande de crédit supplémentaire CHF 25'000
5. Présentation de la planification financière ;
6. Informations & divers

3



Point 1 de l'ordre du jour :

**Procès-verbal de l'assemblée
communale du 26 mai 2025**

4



Point 1 de l'ordre du jour :
Procès-verbal de l'assemblée communale
du 26 mai 2025



5



Point 2 de l'ordre du jour :
**Règlement relatif
à la gestion des déchets**

6



Point 2 de l'ordre du Jour :

Règlement relatif à la gestion des déchets

Présentation

- Argumentaire
 - Fermeture de la déchetterie de Cheiry
 - Risques d'une déchetterie unique à Surpierre
 - Avantages de la solution Valbroye
 - Acceptation du nouveau règlement sur la gestion des déchets

7



Point 2 de l'ordre du Jour :

Règlement relatif à la gestion des déchets

Présentation

- Argumentaire
 - Fermeture de la déchetterie de Cheiry
 - **Risques d'une déchetterie unique à Surpierre**
 - Avantages de la solution Valbroye
 - Acceptation du nouveau règlement sur la gestion des déchets

8



Point 2 de l'ordre du jour :

Règlement relatif à la gestion des déchets



9



Point 2 de l'ordre du jour :

Règlement relatif à la gestion des déchets



Légende des objets touchés

Autre légende (visible dans le cadre du plan)

Type

Zone d'intérêt général 3 (ZIG)

Type Part

3411 m²

Part en %

35.3%

Zone d'activité (ZACT)

Zone de centre village (ZV)

Zone résidentielle à faible densité (ZRFD)

10



Point 2 de l'ordre du jour :

Règlement relatif à la gestion des déchets

Présentation

- Argumentaire

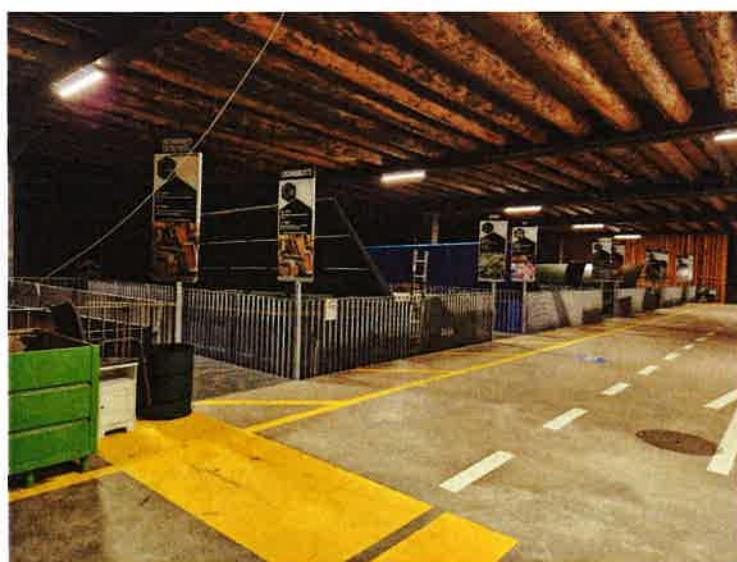
- Fermeture de la déchetterie de Cheiry
- Risques d'une déchetterie unique à Suryer
- **Avantages de la solution Valbroye**
- Acceptation du nouveau règlement sur la gestion des déchets

11



Point 2 de l'ordre du jour :

Règlement relatif à la gestion des déchets



12



Point 2 de l'ordre du jour :

Règlement relatif à la gestion des déchets



13



Point 2 de l'ordre du jour :

Règlement relatif à la gestion des déchets



14



Point 2 de l'ordre du jour :

Règlement relatif à la gestion des déchets

Centre de tri de Granges-Marnand (CTC)

Horaires

- Lundi : 08h00 - 11h30
- Mercredi : 13h30 - 18h30
- Jeudi : 13h30 - 17h00
- Samedi : 08h30 - 11h30

Exploitations agricoles et entreprises : jeudi

17



Point 2 de l'ordre du jour :

Règlement relatif à la gestion des déchets

Présentation

- Argumentaire
 - Fermeture de la déchetterie de Chêne
 - Risques d'une déchetterie unique à Surpierre
 - Avantages de la solution Valbroye
 - Acceptation du nouveau règlement sur la gestion des déchets

18



Point 2 de l'ordre du jour :

Règlement relatif à la gestion des déchets

Art 17 Mesures sociales

³ Les personnes à mobilité réduite peuvent demander de l'aide pour faire transporter leurs déchets jusqu'aux points de collecte, selon le tarif des prestations spéciales défini à l'annexe 1.

19



Point 2 de l'ordre du jour :

Règlement relatif à la gestion des déchets

Art 17 Mesures sociales

³ Les personnes à mobilité réduite peuvent demander de l'aide pour faire transporter leurs déchets jusqu'aux points de collecte, selon le tarif des prestations spéciales défini à l'annexe 1.

E Émoluments dus pour des prestations spéciales :

- CHF 50.00 par transport de déchets urbains effectué par la Commune.
 - CHF 100.00 par transport de déchets encombrants effectué par la Commune.
- montant refacturé par la Commune sur la base d'un décompte annuel.

20



Point 2 de l'ordre du jour :

Règlement relatif à la gestion des déchets

Art 20 Taxe de base

¹ La taxe de base est une taxe prélevée pour l'élimination des déchets urbains, indépendamment du type et de la quantité des déchets éliminés et de la fréquence d'utilisation des prestations.

² Elle est perçue annuellement auprès du détenteur de déchets adulte dès le début de l'année des **20 ans** et auprès des entreprises.

21



Point 2 de l'ordre du jour :

Règlement relatif à la gestion des déchets

Art 20 Taxe de base

¹ La taxe de base est une taxe prélevée pour l'élimination des déchets urbains, indépendamment du type et de la quantité des déchets éliminés et de la fréquence d'utilisation des prestations.

² Elle est perçue annuellement auprès du détenteur de déchets adulte dès le début de l'année des **20 ans** et auprès des entreprises.

³ Elle est fixée au maximum à :

- a) **CHF 100** par an / personne ;
- b) **CHF 100** par an / entreprise.

⁴ En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, la taxe de base est due par mois entier et calculée au prorata des mois durant lesquels l'ayant droit a résidé dans la Commune.

22



Point 2 de l'ordre du jour :

Règlement relatif à la gestion des déchets

Annexe 1 MONTANTS DES TAXES

A Taxe de base :

Calculée chaque année, par détenteur de déchets, hors exceptions citées dans l'article 20 du règlement susmentionné, selon la formule ci-dessous :

$$T_B = \frac{M_{CTC}}{h_S}$$

T_B = taxe de base par habitant selon l'article 20 al. 2 du règlement.
 M_{CTC} = montant annuel facturé par la Commune de Valbroye.
 h_S = nombre d'habitants de la Commune de ~~Surpierre~~ de 20 ans et plus au 31 décembre de l'année précédente.

La même taxe de base calculée par la formule ci-dessus est facturée par entreprise.

B Taxe au poids, déchets urbains (taxe proportionnelle) :

- CHF 0.50/kg

23



Point 2 de l'ordre du jour :

Règlement relatif à la gestion des déchets

Annexe 1 MONTANTS DES TAXES

A Taxe de base :

Calculée chaque année, par détenteur de déchets, hors exceptions citées dans l'article 20 du règlement susmentionné, selon la formule ci-dessous :

$$T_B = \frac{M_{CTC}}{h_S} \quad 92'522$$

T_B = taxe de base par habitant selon l'article 20 al. 2 du règlement.
 M_{CTC} = montant annuel facturé par la Commune de Valbroye.
 h_S = nombre d'habitants de la Commune de ~~Surpierre~~ de 20 ans et plus au 31 décembre de l'année précédente.

La même taxe de base calculée par la formule ci-dessus est facturée par entreprise.

B Taxe au poids, déchets urbains (taxe proportionnelle) :

- CHF 0.50/kg

24



Point 2 de l'ordre du jour :

Règlement relatif à la gestion des déchets

**Annexe 1
MONTANTS DES TAXES**

A Taxe de base :

Calculée chaque année, par détenteur de déchets, hors exceptions citées dans l'article 20 du règlement susmentionné, selon la formule ci-dessous :

$$T_B = \frac{M_{CTC}}{h_S} \frac{92'522}{985}$$

T_B = taxe de base par habitant selon l'article 20 al. 2 du règlement.

M_{CTC} = montant annuel facturé par la Commune de Valbroye.

h_S = nombre d'habitants de la Commune de ~~Surpierre~~ de 20 ans et plus au 31 décembre de l'année précédente.

La même taxe de base calculée par la formule ci-dessus est facturée par entreprise.

B Taxe au poids, déchets urbains (taxe proportionnelle) :

- CHF 0.50/kg

25



Point 2 de l'ordre du jour :

Règlement relatif à la gestion des déchets

**Annexe 1
MONTANTS DES TAXES**

A Taxe de base :

Calculée chaque année, par détenteur de déchets, hors exceptions citées dans l'article 20 du règlement susmentionné, selon la formule ci-dessous :

$$T_B = \frac{M_{CTC}}{h_S} \frac{92'522}{985} = 94$$

T_B = taxe de base par habitant selon l'article 20 al. 2 du règlement.

M_{CTC} = montant annuel facturé par la Commune de Valbroye.

h_S = nombre d'habitants de la Commune de ~~Surpierre~~ de 20 ans et plus au 31 décembre de l'année précédente.

La même taxe de base calculée par la formule ci-dessus est facturée par entreprise.

B Taxe au poids, déchets urbains (taxe proportionnelle) :

- CHF 0.50/kg

26



Point 2 de l'ordre du jour :

Règlement relatif à la gestion des déchets

Annexe 1 MONTANTS DES TAXES

A Taxe de base :

~~Calculée chaque année, par détenteur de déchets, hors exceptions citées dans l'article 20 du règlement susmentionné, selon la formule ci-dessous :~~

$$T_B = \frac{M_{CTC}}{h_S}$$

~~T_B = taxe de base par habitant selon l'article 20 al. 2 du règlement.
 M_{CTC} = montant annuel facturé par la Commune de Valbroye.
 h_S = nombre d'habitants de la Commune de Surpierre de 20 ans et plus au 31 décembre de l'année précédente.~~

~~La même taxe de base calculée par la formule ci-dessus est facturée par entreprise.~~

B Taxe au poids, déchets urbains (taxe proportionnelle) :

- CHF 0.50/kg

27



Point 2 de l'ordre du jour :

Règlement relatif à la gestion des déchets

Annexe 1 MONTANTS DES TAXES

A Taxe de base :

CHF 94.00 par détenteur de déchets, hors exceptions citées dans l'article 20 du règlement susmentionné.

La même taxe de base est facturée par entreprise.

B Taxe au poids, déchets urbains (taxe proportionnelle) :

- CHF 0.50/kg

C Taxe au poids, branches (élimination : voir annexe 2) :

- CHF 108.00 / tonne au-delà de 100 kg éliminés par année civile.

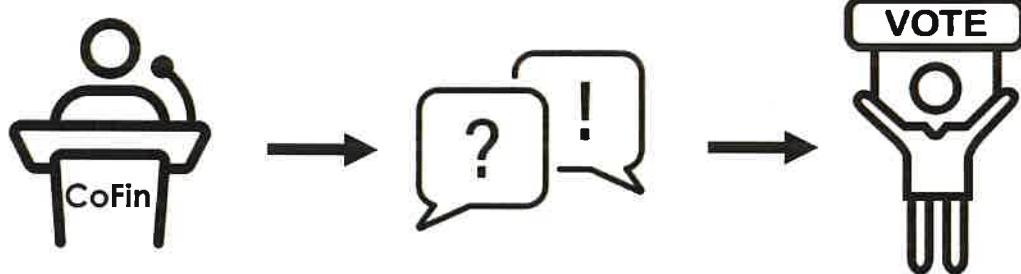
➔ Montant refacturé par la Commune sur la base d'un décompte annuel.

28



Point 2 de l'ordre du jour :

Règlement relatif à la gestion des déchets



29



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements

30



Point 3 de l'ordre du jour :
Crédits d'engagements

3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens » :
 demande de crédit CHF 1'200'000

3.2 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Granges »,
 demande de crédit CHF 500'000

31



Point 3 de l'ordre du jour :
Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens » :
 demande de crédit CHF 1'200'000

Présentation

- Point de situation d'avancement
- Mise en séparatif
- Bases légales
- Objectifs
- Présentation technique par le bureau d'ingénieur Gémétris
- Devis
- Financement

32



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens » :
demande de crédit CHF 1'200'000

Point de situation d'avancement

- Avant projet
- Projet
- Séance d'information aux propriétaires touchés par le projet
- Enquête préalable avec proposition de deux variantes aux services cantonaux
- Choix de la variante en lien avec les remarques des services cantonaux et des propriétaires touchés / point de vue financier
- Demandes d'offres selon les procédures en vigueur
- Signature des conventions provisoires pour l'autorisation de passage sur les parcelles concernées.

33

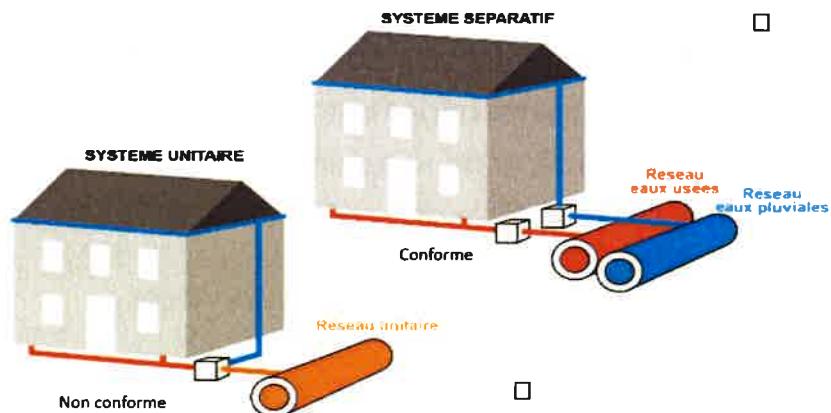


Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens » :
demande de crédit CHF 1'200'000

Qu'est-ce que la mise en séparatif ?



34



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens » :
demande de crédit CHF 1'200'000

Bases légales

- ✓ Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) notamment les articles art. 7 et 12
- ✓ Règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux art. 12 et 13

35



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens » :
demande de crédit CHF 1'200'000

Objectifs

- ✓ Mise en conformité du réseau d'assainissement
- ✓ Remplacement des installations arrivées en fin de vie
- ✓ Amélioration de la qualité des eaux de la Broye
- ✓ Forte réduction des coûts futurs en lien avec la clef de répartition EMB (Epuration Moyenne Broye) qui prend en compte les surfaces mal raccordées.

36



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens » ;
demande de crédit CHF 1'200'000

Présentation technique du projet par le bureau d'ingénieur

GEMETRIS

GÉOMATIQUE
INFRASTRUCTURES
INNOVATION
TECHNOLOGIES

Robin Riedo

Rénato Nobre



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens » ;
demande de crédit CHF 1'200'000

Devis	Montants
Génie civil	735'000
Fourniture station de pompages	110'000
Chemisage	30'000
Electricité	60'000
Sanitaire	10'000
Honoraires ingénieur	60'000
Honoraires géomètre (servitudes et relevé du cadastre souterrain)	10'000
Divers et imprévu (env. 10%)	95'000
Sous-total HT	1'110'000
TVA - 8,1 %	89'910
Total TTC	1'199'910
Arrondi TTC	1'200'000



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens » :
demande de crédit CHF 1'200'000

Du côtés des finances

- Financement : CHF 1'200'000.- par emprunt
- Amortissement : à raison de 1,25% par année, dès 2027
- Intérêt estimé : 1,5%
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 33'000



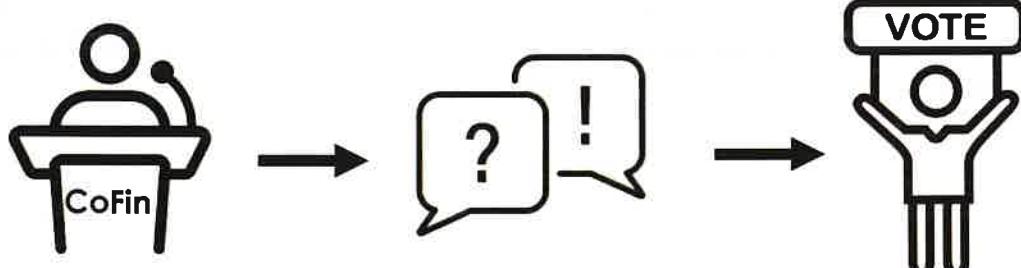
39



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens » :
demande de crédit CHF 1'200'000



40



Point 3 de l'ordre du jour :
Crédits d'engagements

3.1 secteur Villeneuve mise en séparatif « route de Lubéron » :
 demande de crédit CHF 1'700'000

3.2 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Granges » :
 demande de crédit CHF 500'000

41



Point 3 de l'ordre du jour :
Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.2 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Granges » :
 demande de crédit CHF 500'000

Présentation

- Point de situation d'avancement
- Mise en séparatif
- Bases légales
- Objectifs
- Présentation technique par le bureau d'ingénieur Gémétris
- Devis
- Financement

42



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.2 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Granges » :
demande de crédit CHF 500'000

Point de situation d'avancement

- Avant projet
- Projet
- Séance d'information aux propriétaires touchés par le projet
- Décision de dissocier le projet de celui de la Route de Lucens
- Demandes d'offres selon les procédures en vigueur
- Signature des conventions provisoires pour l'autorisation de passage sur les parcelles concernées.

43

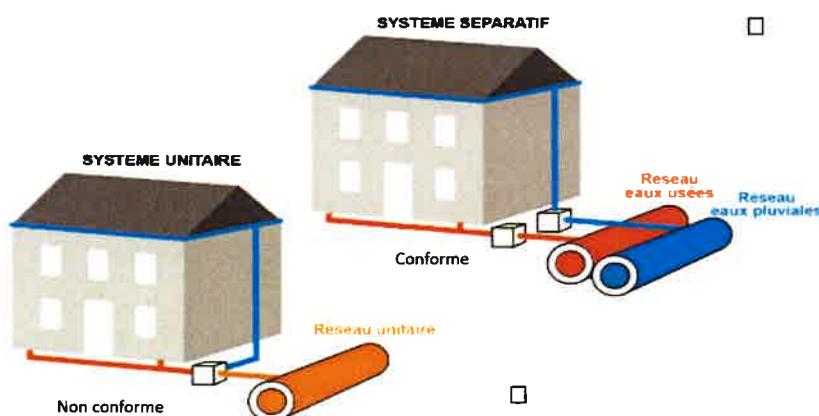


Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.2 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Granges » :
demande de crédit CHF 500'000

Qu'est-ce que la mise en séparatif ?



44



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.2 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Granges » :
demande de crédit CHF 500'000

Bases légales

- ✓ Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) notamment les articles art. 7 et 12
- ✓ Règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux art. 12 et 13

45



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.2 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Granges » :
demande de crédit CHF 500'000

Objectifs

- ✓ La mise en conformité du réseau d'assainissement
- ✓ L'amélioration de la qualité des eaux de la Broye
- ✓ Réduire fortement les coûts futurs en lien avec la clef de répartition EMB (Epuration Moyenne Broye) qui prend en compte les surfaces mal raccordées.

46



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.2 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Granges » :
demande de crédit CHF 500'000

Présentation technique par le bureau d'ingénieur

GEMETRIS

GÉOMATIQUE
INFRASTRUCTURES
INNOVATION
TECHNOLOGIES

Robin Riedo

Rénato Nobre

47



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.2 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Granges » :
demande de crédit CHF 500'000

Devis

	Montants
Génie civil	275'000
Chemisage	115'000
Honoraires ingénieur	20'000
Honoraires géomètre (servitudes et relevé du cadastre souterrain)	10'000
Divers et imprévu (env. 10%)	42'500
Sous-total HT	462'500
TVA - 8,1 %	37'462,50
Total TTC	499'962,50
Arrondi TTC	500'000

48



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.2 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Granges » :
demande de crédit CHF 500'000

Du côtés des finances

- Financement : CHF 500'000.- par emprunt
- Amortissement : à raison de 1,25% par année, dès 2027
- Intérêt estimé : 1,5%
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 13'750



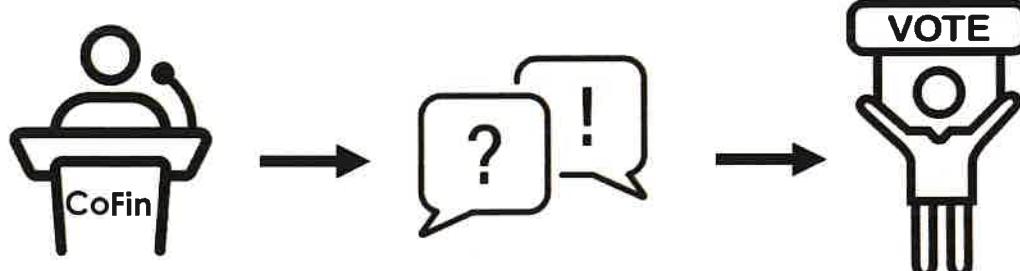
49



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.2 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Granges » :
demande de crédit CHF 500'000



50



Point 4 de l'ordre du jour :

Budget 2025, crédit supplémentaire

51



Point 4 de l'ordre du Jour :

Budget 2025, crédit supplémentaire

- 4.1 secteur Villeneuve, achat parcelle 226 :
demande de crédit supplémentaire CHF 25'000

Présentation

- Plan de situation
 - Contexte
 - Objectifs
 - Financement

52

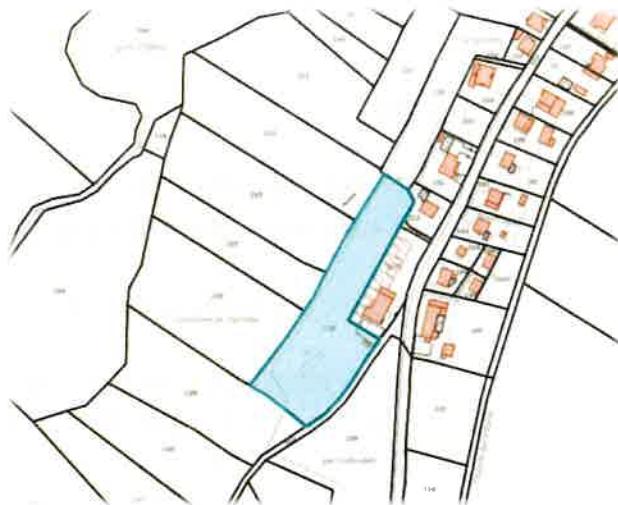


Point 4 de l'ordre du jour :
Budget 2025, crédit supplémentaire

- 4.1 secteur Villeneuve, achat parcelle 226 :
 demande de crédit supplémentaire CHF 25'000

Plan de situation

- Affectation : zone agricole
- Surface : 7'143 m²



53

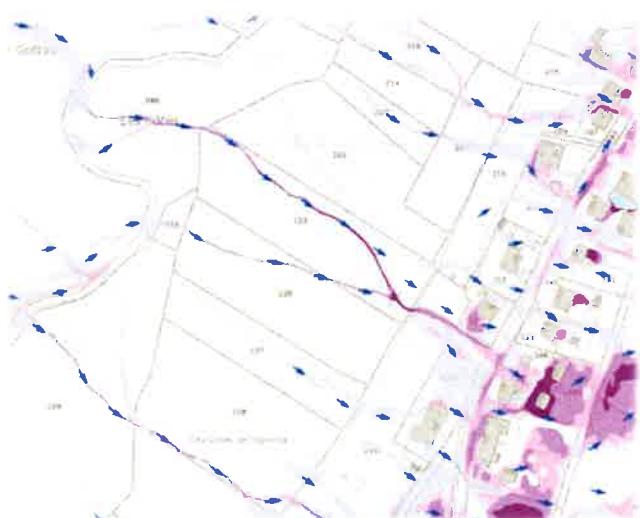


Point 4 de l'ordre du jour :
Budget 2025, crédit supplémentaire

- 4.1 secteur Villeneuve, achat parcelle 226 :
 demande de crédit supplémentaire CHF 25'000

Contexte

- Ruissellement provenant
 de la falaise et des terrains
 agricoles situés en amont



54



Point 4 de l'ordre du jour :

Budget 2025, crédit supplémentaire

- 4.1 secteur Villeneuve, achat parcelle 226 :
demande de crédit supplémentaire CHF 25'000

Objectifs

- Mettre en œuvre des aménagements visant à canaliser et dévier ces eaux de manière contrôlée pour :
 - ✓ réduire considérablement l'exposition aux sinistres
 - ✓ éviter des coûts beaucoup plus importants liés à la gestion de sinistres, aux réparations d'infrastructures ou à des indemnisations.

55



Point 4 de l'ordre du jour :

Budget 2025, crédit supplémentaire

- 4.1 secteur Villeneuve, achat parcelle 226 :
demande de crédit supplémentaire CHF 25'000

Du côté des finances

- Prix d'achat : CHF 19'640 (évaluation AGRI Fribourg) (soit CHF 2.75 / m²)
- Frais additionnels : notaire, registre foncier et divers
- Traitement comptable : charge unique inscrite au compte de résultat 2025 (pas d'amortissement requis).

Le Conseil communal sollicite donc un crédit supplémentaire de CHF 25'000 sur le budget 2025.

Cette dépense exceptionnelle modifie le résultat budgétaire prévu pour 2025, qui passe :

- d'un excédent de revenus de CHF 16'034.85
- à un excédent de charges de CHF 8'965.15



56



Point 4 de l'ordre du jour :

Budget 2025, crédit supplémentaire

- 4.1 secteur Villeneuve, achat parcelle 226 :
demande de crédit supplémentaire CHF 25'000



57



Point 5 de l'ordre du jour :

Présentation de la planification financière 2026 - 2030

58

**Point 5 de l'ordre du jour :****Présentation de la planification financière 2026-2030**

LIBELLE	MONTANT TOTAL	PRIORITE 1-2-3	DEBUT DEPENSE
0 Administration générale	655 000.00		
Secrétariat, RH, Informatique, Admin. Constr	655 000.00		
Four communal de Villeneuve	100 000.00	3	2030
Auberge de Villeneuve - Panneaux solaires	60 000.00	3	2027
Auberge la Lembaz - Panneaux solaires	60 000.00	3	2027
Grande salle rénovations de l'enveloppe		3	Repoussé
Lembaz, Changement chauffage	150 000.00	2	2030
Rochette, Changement chauffage	150 000.00	2	2028
Rochette, Rénovation enveloppe / Annulé			Annulé
Rénovation place de la Grande Salle Surpierre (50'000 - 12.2024)	50 000.00	1	2025
Remplacement logiciel contrôle habitant et comptabilité (y.c. formations)	85 000.00	1	2026

59

**Point 5 de l'ordre du jour :****Présentation de la planification financière 2026-2030**

LIBELLE	MONTANT TOTAL	PRIORITE 1-2-3	DEBUT DEPENSE
2 Formation	7 077 200.00		
Ecole Surpierre	3 200.00		
Aménagement place de jeux Surpierre Grande Salle (report)	3 200.00		2025
Ecole de Cheiry	7 074 000.00		
Pavillon scolaire provisoire	360 000.00	1	2025
Agrandissement école de Cheiry	6 200 000.00	1	2026
Suite rénovation façade, étanchéité toiture et avant-toit de l'école de Cheiry	150 000.00	2	2026
Crédit d'étude agrandissement école Cheiry - crédit add 26.05.25	264 000.00	1	2025
Panneaux photovoltaïque (école Cheiry)	40 000.00	3	2027
Remplacement éclairage par un éclairage à LED	60 000.00	1	2027
3 Culture, sport et loisirs	550 000.00		
Sport et centre sportif	550 000.00		
Hangar voirie + vestiaires sportifs crédit additionel 26.05.25	500 000.00	1	2025
Aménagement zone de sport à Cheiry	50 000.00	3	2028
Villeneuve, place de jeux - Annulé (rénovation par étape)			Annulé

60



Point 5 de l'ordre du jour :
Présentation de la planification financière 2026-2030

LIBELLE	MONTANT TOTAL	PRIORITE 1-2-3	DEBUT DEPENSE
5 Prévoyance sociale	242 500.00		
	242 500.00		
AES - Projet transformation appartement Cheiry (32500-5.2024)	32 500.00	1	2024
AES - transformation appartement Cheiry (210000-10.2024)	210 000.00	1	2025
6 Trafic et télécommunications	2 254 000.00		
Routes communales	2 254 000.00		
Trottoir de Villeneuve (1300m + 300m) / repoussé	800 000.00	3	Repoussé
Trottoir de Surpierre rénovation et extension (1000m) / repoussé	500 000.00	3	Repoussé
Entrées de village de Villeneuve / repoussé	50 000.00	3	Repoussé
Entrées de village de Cheiry + compléments trottoirs / repoussé	150 000.00	3	Repoussé
Entrées de village de Surpierre et Praratoud / repoussé	100 000.00	3	Repoussé
Amélioration de la liaison Surpierre-Cheiry par Beauregard / Annulé	-		Annulé
Hangar voirie + vestiaires sportifs crédit additionel 26.05.25	400 000.00	1	2025
Trottoir de Villeneuve / Crédit d'étude / repoussé	120 000.00	3	2030
Trottoir de Surpierre / Crédit d'étude / repoussé	75 000.00	3	2030
Réfection chemin des Berges Treize-Cantons 26.05.25	25 000.00	1	2025
Chemins AF, routes communales et dessertes forestières	1 800 000.00	2	2026
Extinction nocturne de l'éclairage (25000-12.2024)	29 000.00	1	2025

61



Point 5 de l'ordre du jour :
Présentation de la planification financière 2026-2030

LIBELLE	MONTANT TOTAL	PRIORITE 1-2-3	DEBUT DEPENSE
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	2 295 000.00		
Approvisionnement en eau	435 000.00		
Crédit complémentaire captage Basset (Gros Marais)	435 000.00	1	2024
Filtration captage Basset / En suspens	-		En suspens
Traitement des eaux usées	1 620 000.00		
Mise en séparatif Villeneuve	1 500 000.00	1	2026
Mise en séparatif Villeneuve - crédit étude + suivi de l'exécution	120 000.00	1	2025
Gestion des déchets	65 000.00		
Aménagement déchetterie Cheiry (report)	30 000.00	2	2026
Automate de recharge des cartes 26.05.2025	35 000.00	2	2025
Correction de cours d'eau	60 000.00		
Cheiry revitalisation Lembaz	60 000.00	2	2025
Cimetières communaux	35 000.00		
Surpierre - Collombarium	35 000.00	3	2027
9 Finances et impôts	-		
Immeubles du patrimoine financier	-		
Villeneuve - Vente de l'école et du terrain	-	1	

62



Point 5 de l'ordre du jour :

Présentation de la planification financière 2026-2030

Hypothèses de la planification

30 Charges de personnel

- Engagement d'un (une) comptable (50%-60%) à partir de 2026 et diminution des coûts de la fiduciaire
- Augmentation des charges de personnel de 1,5% en moyenne par année

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

- Augmentation importante en 2028 pour le changement du chauffage dans un bâtiment du patrimoine financier.

33 Amortissements

- Les amortissements sont calculés en fonction de la planification des investissements.
- Forte augmentation en 2027 et 2028 en raison des investissements pour l'école de Cheiry et de la mise en séparatif de Villeneuve

63



Point 5 de l'ordre du jour :

Présentation de la planification financière 2026-2030

34 Charges financières

- taux de 1,5% sur les nouveaux emprunts à partir de 2026

36 Charges de transfert

- A partir de 2028, diminution des charges de participation aux frais des classes spécialisées de 50%
- Augmentation des charges de transfert entre 1% et 2% par année

40 Revenus fiscaux

- Augmentation des revenus fiscaux de 2% par année en moyenne

Evolution de la population

- Population actuelle de 1255 habitants en 2025, estimation d'une augmentation de 1,25% de la population par année

64



Point 5 de l'ordre du jour :
Présentation de la planification financière 2026-2030

No	Compte	2026 Budget Débit	2026 Budget Crédit	2027 Budget Débit	2027 Budget Crédit	2028 Budget Débit	2028 Budget Crédit	2029 Budget Débit	2029 Budget Crédit	2030 Budget Débit	2030 Budget Crédit
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	785'281,57	-93'482,80	803'635,95	-93'482,80	823'654,66	-93'482,80	853'219,42	-93'482,80	858'932,79	-93'482,80
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	141'711,85	-39'410,00	141'316,10	-39'410,00	141'711,85	-41'410,00	142'961,85	-41'410,00	141'711,85	-41'410,00
2	FORMATION	2'017'235,62	-389'055,00	2'102'772,47	-389'750,00	2'317'808,10	-405'050,00	2'347'549,98	-405'770,00	2'359'413,35	-405'050,00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	66'552,30	-2'700,00	69'384,68	-2'700,00	70'831,59	-2'700,00	70'140,61	-2'700,00	68'520,98	-2'700,00
4	SANTÉ	602'000,00	-4'500,00	626'400,00	-4'500,00	635'000,00	-4'500,00	654'500,00	-4'500,00	663'500,00	-4'500,00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	698'300,00	-108'200,00	713'200,00	-108'200,00	726'900,00	-108'200,00	739'900,00	-108'200,00	751'100,00	-108'200,00
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	277'473,26	-7'586,44	285'067,47	-7'586,44	292'186,33	-7'586,44	315'235,22	-7'586,44	317'717,21	-6'586,44
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TER	1'044'272,97	-907'485,94	1'079'458,54	-970'509,95	1'075'520,33	-966'377,28	1'058'028,43	-953'957,73	1'064'856,23	-960'785,53
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	10'625,43	-400,00	10'625,43	-400,00	10'625,43	-400,00	10'625,43	-400,00	10'625,43	-400,00
9	FINANCES ET IMPÔTS	90'662,10	-4'083'673,00	92'662,10	-4'215'365,15	195'997,10	-4'276'365,15	98'687,80	-4'368'865,15	139'051,85	-4'421'365,15
		5'734'115,10	-5'636'493,18	5'924'522,74	-5'831'904,34	6'290'235,39	-5'906'071,67	6'290'848,74	-5'986'872,12	6'375'439,69	-6'044'479,92
	Résultat	97'621,92		92'618,40		384'163,72		303'976,62		330'959,77	

65



Point 5 de l'ordre du jour :
Présentation de la planification financière 2026-2030

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	156,02%	242,88%	236,02%	209,02%	195,47%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	6%	5%	18%	191%	26%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	1%	2%	2%	2%	2%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	198%	233%	230%	218%	212%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	60%	42%	7%	3%	10%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	8%	9%	12%	12%	12%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	3'920,72	6'109,54	5'928,12	5'334,59	4'989,55
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	5%	3%	1%	3%	2%

66



Point 5 de l'ordre du jour :
Présentation de la planification financière 2026-2030

Evolution des charges

En CHF	2026	2027	2028	2029	2030	2026-2030
Total des charges	5'734'115.10	5'924'522.74	6'290'235.39	6'290'848.74	6'375'439.89	11.18%
Population projeté	1280	1300	1320	1340	1360	6.25%
Charges par habitant	4'479.78	4'557.33	4'785.33	4'684.86	4'687.82	

Evolution des produits

En CHF	2026	2027	2028	2029	2030	2026-2030
Total des charges	5'636'493.18	5'831'904.34	5'906'071.67	5'986'872.12	6'044'479.82	7.24%
Population projeté	1280	1300	1320	1340	1360	6.25%
Charges par habitant	4'403.51	4'486.06	4'474.30	4'467.82	4'444.47	

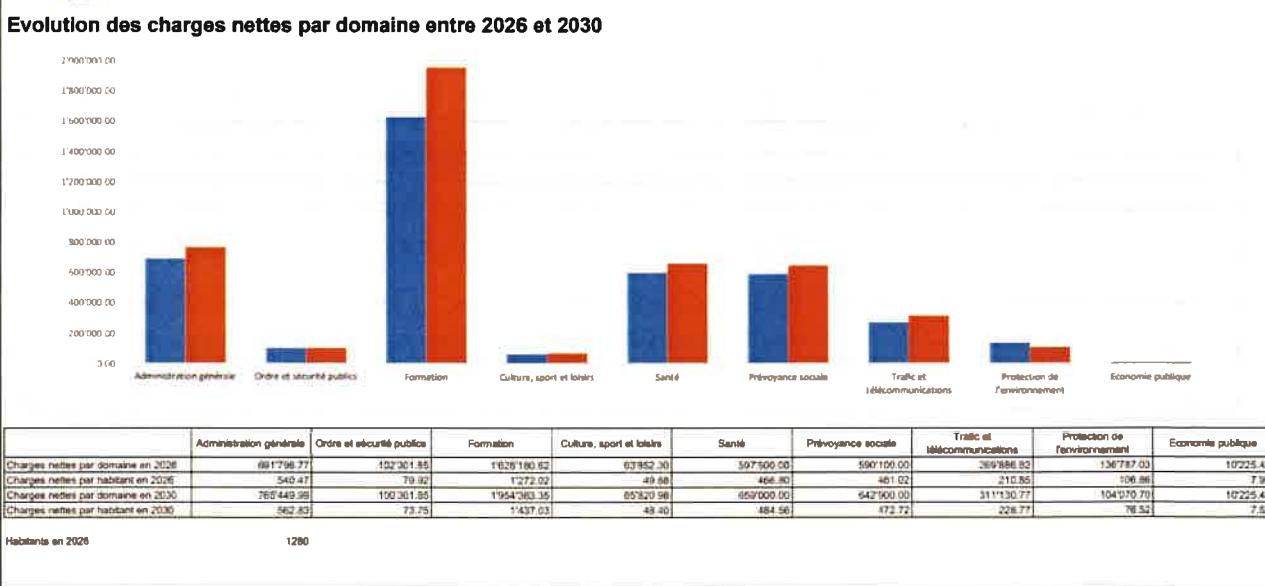
Evolution des impôts sur le revenu

En CHF	2026	2027	2028	2029	2030	2026-2030
Total impôts revenu	2'356'000.00	2'403'000.00	2'451'000.00	2'500'000.00	2'550'000.00	8.23%
Population projeté	1280	1300	1320	1340	1360	6.25%
Revenus par habitant	1'840.63	1'848.46	1'856.82	1'865.67	1'875.00	

67



Point 5 de l'ordre du jour :
Présentation de la planification financière 2026-2030



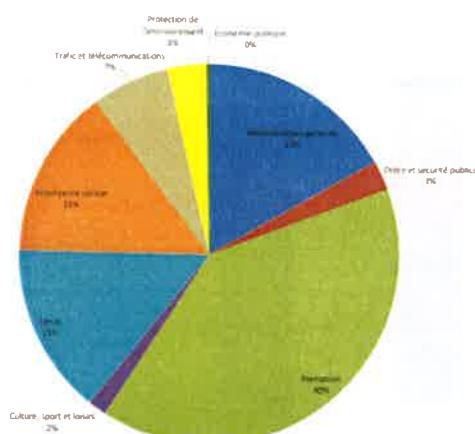
68



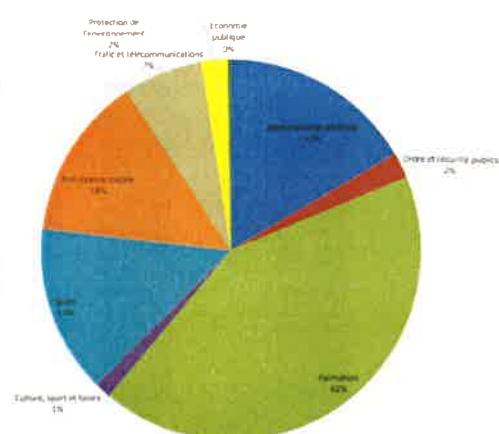
Point 5 de l'ordre du jour :
Présentation de la planification financière 2026-2030

Poids des charges par domaine

2026



2030

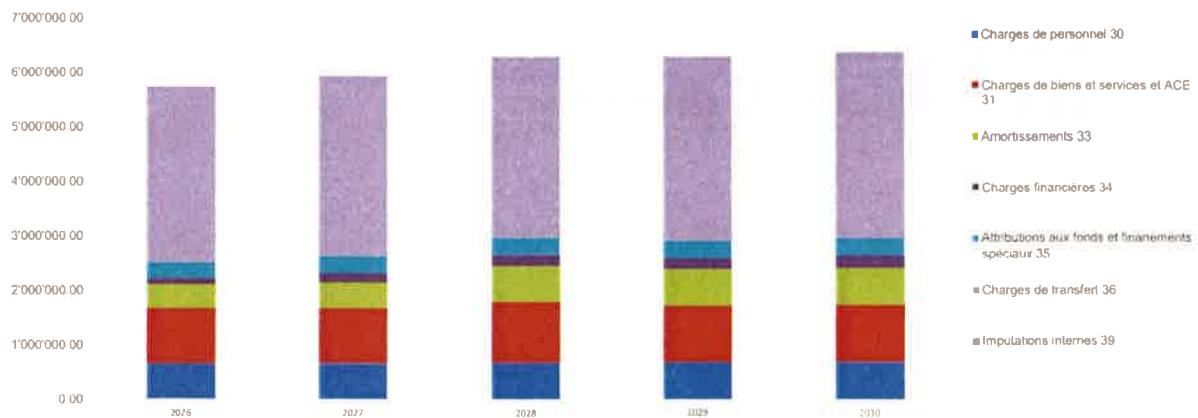


69



Point 5 de l'ordre du jour :
Présentation de la planification financière 2026-2030

Evolution des charges par nature cumulées

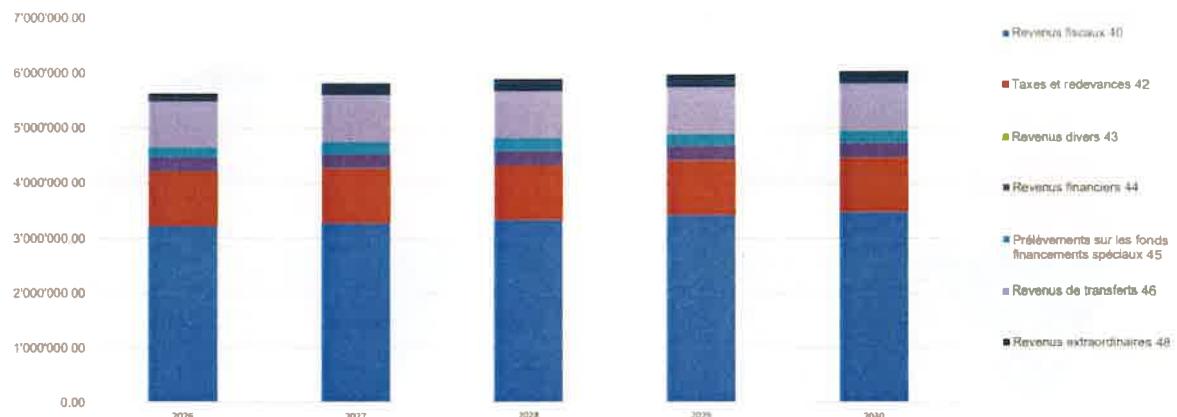


70



**Point 5 de l'ordre du jour :
Présentation de la planification financière 2026-2030**

Evolution des produits par nature cumulées



71



**Point 6 de l'ordre du jour :
Informations & divers**

72



Point 6 de l'ordre du jour :
Informations & divers

- Messages du Conseil communal
 - A vous la parole !



73



Point 6 de l'ordre du jour :
Informations & divers
Messages du Conseil communal

- Législature 2026 - 2031
- Prochaine assemblée : **lundi 15 décembre 2025**

74



Point 6 de l'ordre du jour :
Informations & divers

- Messages du Conseil communal
- A vous la parole !



75



Fin.

76

38

ANNEXE 2

RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIERE PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2025

COMMUNE DE SURPIERRE

Point 2 du tractanda : règlement relatif à la gestion des déchets.

Une évolution dans le fonctionnement de nos déchetteries semble inévitable. La déchetterie de Cheiry est particulièrement concernée étant donné sa situation, à côté de notre école. Celle-ci est amenée à grandir dans le futur, rendant la présence de la déchetterie impossible à son emplacement actuel.

La déchetterie de Surpierre devrait aussi être adaptée à moyen terme pour répondre aux nouvelles exigences et au surplus de fréquentation dans le cas d'une fermeture de notre installation de Cheiry.

Pour notre commune, qui fait face à certaines limites dans ses possibilités d'investissement, une utilisation du centre de tri de Granges Marnand représente une solution pragmatique. Cette solution est avantageuse pour la commune, elle n'implique pas d'investissements directs dans la création ou la modification d'une nouvelle déchetterie.

Le nouveau règlement présenté ce soir permet de couvrir les coûts d'exploitation à la charge de la commune de Surpierre selon les modalités convenues par convention entre la Commune de Valbroye et la commune de Surpierre.

La commission financière propose d'accepter le Règlement relatif à la gestion des déchets présenté ce soir.

Point 3 du tractanda : crédits d'engagement.

Point 3.1 : secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens ».

La mise en séparatif est une étape cruciale pour l'efficacité de notre réseau d'assainissement. En éliminant le rejet d'eaux claires parasites et d'eaux pluviales excédentaires vers la station d'épuration régionale (EMB), la commune pourra réduire significativement ses coûts de traitement. Dès 2026, ces coûts seront désormais calculés, dans le cadre du projet EMB, en tenant compte des surfaces mal raccordées, ce qui rend cet investissement d'autant plus urgent.

Tout report de cet engagement risquerait de placer notre commune parmi les dernières à ne pas avoir achevé sa mise en séparatif, ce qui entraînerait une hausse importante de notre facture d'épuration. Ce projet est donc essentiel pour maîtriser les charges d'exploitation futures liées à l'assainissement.

L'amortissement de cet investissement sera réalisé à hauteur de 1,25% par an dès 2027. Cela représente une charge annuelle estimée, sans les intérêts, à CHF 15'000.- pendant 80 ans.

Cette répartition sur le long terme permet d'alléger considérablement l'impact budgétaire annuel pour notre commune.

La commission financière propose d'accepter le crédit d'engagement de CHF 1'200'000.- financé sur emprunt relatif à la mise en séparatif du secteur Villeneuve « Route de Lucens ».

Point 3.2 : secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Granges ».

Le raisonnement justifiant ce second crédit d'engagement est identique au précédent, car les objectifs et les caractéristiques techniques du projet de mise en séparatif sont les mêmes. L'objectif principal reste la maîtrise des coûts futurs d'assainissement.

L'amortissement, s'étalant sur 80 ans dès 2027, se fera au taux de 1,25% par an représentant une charge annuelle sans les intérêts de CHF 6'250.-.

La commission financière propose d'accepter le crédit d'engagement de CHF 500'000.- financé sur emprunt relatif à la mise en séparatif du secteur Villeneuve « Route de Granges ».

Point 4 du tractanda : budget 2025, crédit supplémentaire

Point 4.1 : secteur Villeneuve, achat parcelle No 226

Un crédit supplémentaire de CHF 25'000.- vous est demandé afin de compléter le budget 2025 de la commune de Surpierre. Il est destiné à financer l'achat d'une parcelle de 7'143 m² en zone agricole. Il s'agit d'un pâturage sur lequel transitent une partie des écoulements en eau provenant des forêts des Roches, avant d'atteindre, en cas de très fortes précipitations, les habitations et la route cantonale situées en aval. La commune souhaite en acquérir la propriété afin de profiter d'une opportunité de vente, et de disposer de plus de liberté en cas d'assainissement de cette zone.

Les discussions de notre commission relatives à cet objet ont mis en évidence les constatations suivantes :

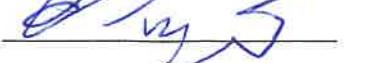
- Le seul achat du terrain n'apporte, en tant que tel, aucune amélioration à la situation actuelle. Il n'améliore pas la sécurité et ne diminue en aucun cas les risques que pourraient courir les secteurs situés en aval.
- D'autres ouvrages de protection ont pu être érigés sur des fonds privés sans que la commune n'en fasse l'acquisition.
- Les responsabilités ou les charges que devrait supporter le propriétaire de cette parcelle ne sont actuellement pas clairement définies.
- La nature et l'envergure des futurs travaux d'assainissement ne sont pas déterminées ; leur coût devrait avoir été estimé avant de proposer l'acquisition de la parcelle, ne serait-ce que pour être intégré dans une planification financière déjà tendue.

En conséquence la commission financière, dans la situation actuelle, donne un préavis défavorable en ce qui concerne l'acquisition de la parcelle agricole qui vous est proposée ce soir.

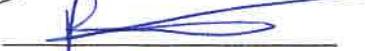
Surpierre, le 6 octobre 2025

Les membres de la Commission financière :

Rémi Crausaz : 

Christophe Dupré : 

Jean-Daniel Lambert : 

Pascal Thierrin : 

Benoît Torche : 

ANNEXE 3



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens » :
demande de crédit CHF 1'200'000

Présentation technique du projet par le bureau d'ingénieur



FORMATIQUE
INFORMATIQUE
GÉOINFORMATIQUE
TOPOGRAPHIE

M. Robin Riedo
Chef de projet

M. Renato Nobre
Directeur



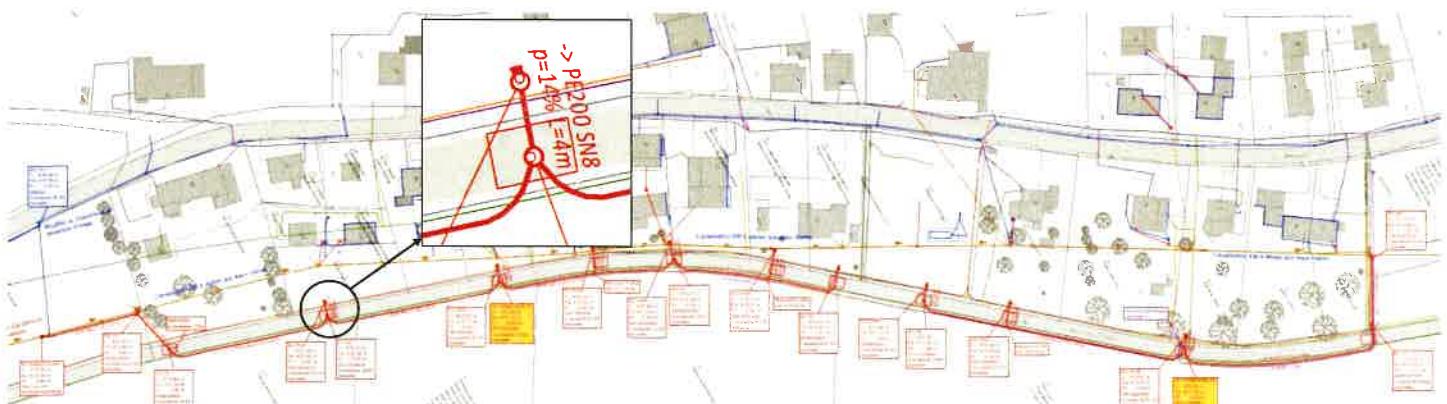
Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens » :
demande de crédit CHF 1'200'000

Tracé du projet

- ✓ Emprise temporaire (durée des travaux) sur les surfaces d'assolement
- ✓ Accessibilité des chambres de visite depuis le Chemin des Villards
- ✓ Chambres de visite créées et mises à disposition pour raccordement des biens-fonds





Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens » :
demande de crédit CHF 1'200'000

Détails constructifs du projet

- ✓ Réseau d'eaux usées nouveau :

- Chambre de visite en béton préfabriquée
- Chambre de pompage en PE (polyéthylène)
- Nouveau réseau en PE soudé sur place
- Raccordement du réseau à la station EMB réalisée à l'été 2025



- ✓ Réseau d'eaux claires :

- Utilisation du collecteur d'eaux mixtes actuel



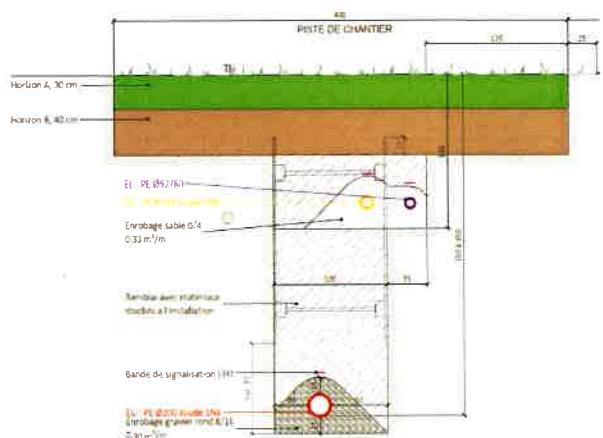
Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens » :
demande de crédit CHF 1'200'000

Protection des sols lors de la réalisation du projet

COUPE TYPE 1:25
EU 0200, LU 0100, CL 000



- ✓ Réalisation d'une piste de chantier

- Décapage des horizons A et B
- Circulation des machines sur horizon C



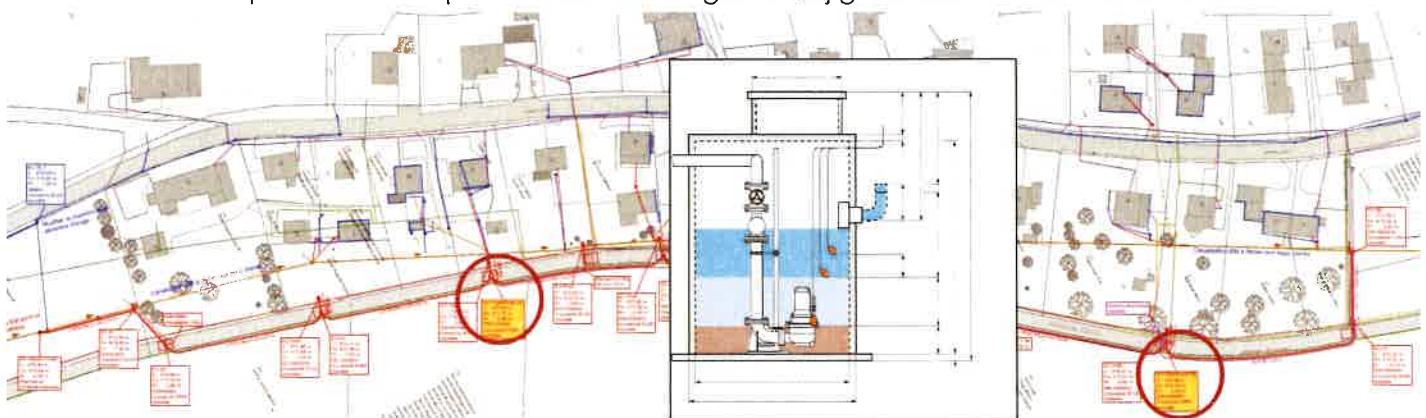
Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens » :
demande de crédit CHF 1'200'000

Mise en place de pompes

- ✓ 2 pompes dans chaque puit de pompage
- ✓ Systèmes de pompage équipés d'alarmes
- ✓ Temps de réaction possible en cas d'urgence : 1j grâce aux réserves du réseau



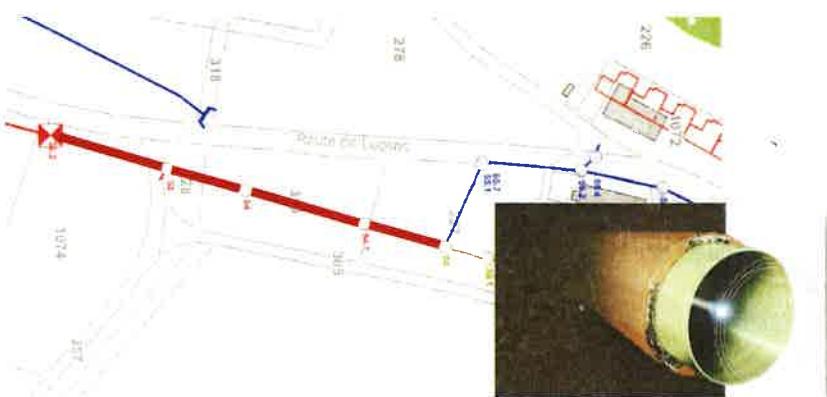
Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens » :
demande de crédit CHF 1'200'000

Chemisage du collecteur existant ($L = \text{env. } 170 \text{ m}'$)

- ✓ Coût plus avantageux qu'une réfection standard de canalisation
- ✓ Rapidité d'intervention
- ✓ Aucune fouille nécessaire le long du tracé de la canalisation



- Chemisage avec liner fibre de verre
- Appui sur la structure existante





Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens » :
demande de crédit CHF 1'200'000

Les points clés du projet

- ✓ Mettre en conformité (séparatif) un réseau datant de 1980
- ✓ Répond aux exigences de la Loi sur les eaux datant de 1992
- ✓ Les propriétaires privés disposeront d'une chambre de visite pour leur raccordement
- ✓ Emprise temporaire sur les SDA, aucune chambre implantée dans la zone agricole



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens » :
demande de crédit CHF 1'200'000

Du côté des propriétaires privés amont à la Route de Lucens :

- ✓ Mise en séparatif du bien-fonds à réaliser, **1an de délais** dès le début des travaux
- ✓ Selon le bien-fonds et son état actuel, 2 possibilités pour raccorder les eaux claires :
 1. Infiltrer les eaux claires sur sa parcelle (*dimensionnement par un bureau spécialisé*)
 2. Possibilité de raccordement dans les grilles de la Route de Lucens
(Un projet devra être présenté afin que la commune valide le concept et sa faisabilité)

Du côté des propriétaires privés aval à la Route de Lucens :

- ✓ Mise en séparatif du bien-fonds à réaliser, **1an de délais** dès le début des travaux
- ✓ Raccordement à réaliser dans les chambres d'eaux usées réalisées dans le cadre du projet communal.



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens » :
demande de crédit CHF 1'200'000

Devis	Montants
Génie civil	735'000
Fourniture station de pompages	110'000
Chemisage	30'000
Électricité	60'000
Sanitaire	10'000
Honoraires ingénieur	60'000
Honoraires géomètre (servitudes et relevé du cadastre souterrain)	10'000
Divers et imprévu (env. 10%)	95'000
Sous-total HT	1'110'000
TVA - 8,1 %	89'910
Total TTC	1'199'910
Arrondi TTC	1'200'000



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens » :
demande de crédit CHF 1'200'000

Point de vue financier

- Financement : CHF 1'200'000.- par emprunt
- Amortissement : à raison de 1,25% par année, dès 2027
- Intérêt estimé : 1,5%
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 33'000 pendant 80 ans





Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens » :
demande de crédit CHF 1'200'000

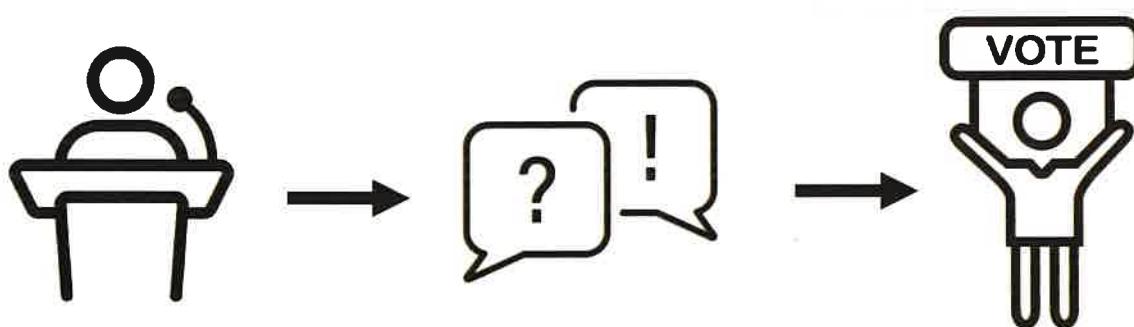
Rapport de la commission financière



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens » :
demande de crédit CHF 1'200'000





Point 3 de l'ordre du jour :
Crédits d'engagements

- 3.1 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Lucens » :
demande de crédit CHF 1'200'000
- 3.2 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Granges » :
demande de crédit CHF 500'000



Point 3 de l'ordre du jour :
Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.2 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Granges » :
demande de crédit CHF 500'000

Présentation technique du projet par le bureau d'ingénieur

GEMETRIS
GÉOMATIQUE
GÉOINFORMATIQUE
SÉCURITÉ
ÉNERGIE

M. Robin Riedo
Chef de projet

M. Renato Nobre
Directeur

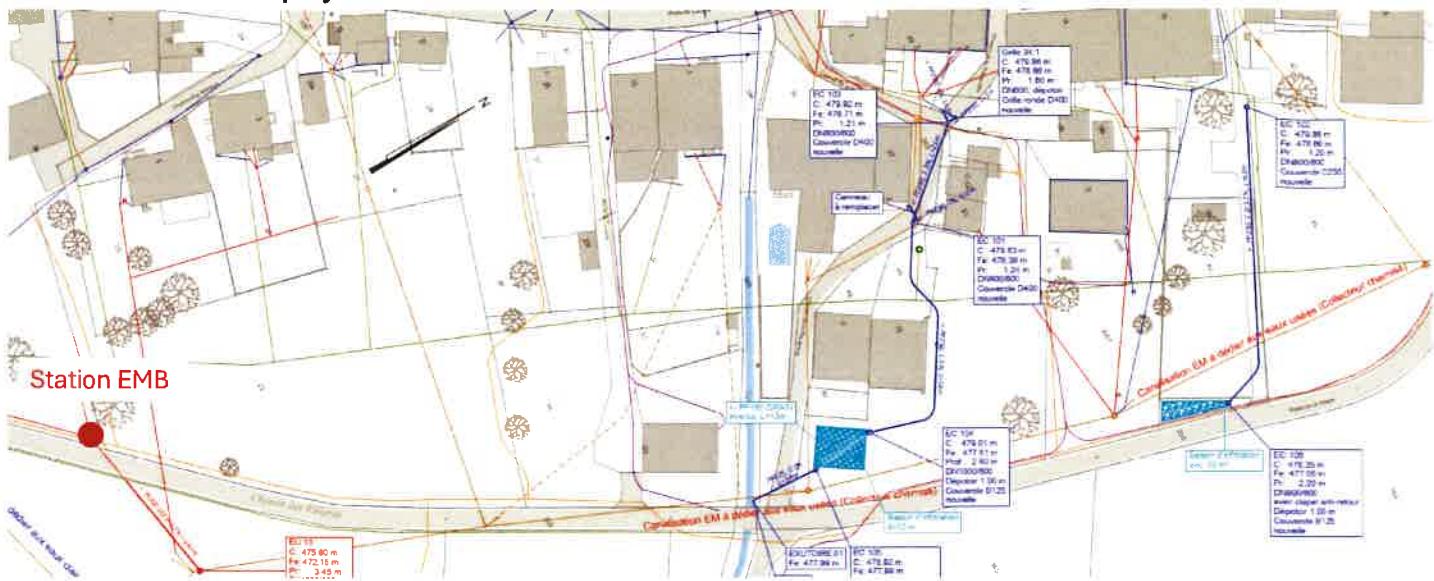


Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.2 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Granges » :
demande de crédit CHF 500'000

Tracé du projet



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.2 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Granges » :
demande de crédit CHF 500'000

Détails constructifs du projet

✓ Réseau d'eaux usées :

- Utilisation du collecteur actuel en eaux mixtes
- Chemisage du collecteur pour prolonger sa durée de vie



✓ Réseau d'eaux claires :

- Création d'un réseau communal d'eaux claires
- Réalisation de bassin de rétention et infiltration pour les eaux claires



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.2 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Granges » :
demande de crédit CHF 500'000

Les points clés du projet

- ✓ Met en conformité (séparatif) un réseau datant de 1980
- ✓ Répond aux exigences de la Loi sur les eaux datant de 1992
- ✓ Rétention et infiltration des eaux claires
- ✓ Surverse de sécurité pour le bassin de rétention/infiltration principal
- ✓ Réhabilitation du collecteur en eaux mixtes par un chemisage



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.2 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Granges » :
demande de crédit CHF 500'000

Du côté des propriétaires pour le projet :

- ✓ Mise en séparatif du bien-fonds à réaliser, **1an de délais** dès le début des travaux
- ✓ Raccord du réseau privé d'eaux claires sur le nouveau réseau communal



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.2 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Granges » :
demande de crédit CHF 500'000

Devis

	Montants
Génie civil	275'000
Chemisage	115'000
Honoraires ingénieur	20'000
Honoraires géomètre (servitudes et relevé du cadastre souterrain)	10'000
Divers et imprévu (env. 10%)	42'500
Sous-total HT	462'500
TVA - 8,1 %	37'462,50
Total TTC	499'962,50
Arrondi TTC	500'000



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

3.2 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Granges » :
demande de crédit CHF 500'000

Point de vue financier

- Financement : CHF 500'000.- par emprunt
- Amortissement : à raison de 1,25% par année, dès 2027
- Intérêt estimé : 1,5%
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 13'750 pendant 80 ans





Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.2 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Granges » : demande de crédit CHF 500'000

Rapport de la commission financière



Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits d'engagements & crédits additionnels

- 3.2 secteur Villeneuve, mise en séparatif « Route de Granges » : demande de crédit CHF 500'000



ANNEXE 4

« Accès chemin du Château » à Surpierre

A plusieurs reprises, lors des assemblées communales tenues depuis le 22 mai 2023, des citoyens ont posé des questions et demandé au Conseil communal de réaliser et de rendre public un rapport détaillé sur l'affaire « accès chemin du Château », concernant notamment :

- la vente d'un bout de route communale à celui qui était alors vice-syndic et à un voisin, sans en informer les citoyens
- les procédures judiciaires entamées, les frais engagés, et les erreurs admises par la Commune
- ce que le Conseil communal a entrepris pour obtenir une éventuelle participation de Julien Tüscher, vice-syndic à l'époque et syndic actuel, aux frais judiciaires engendrés par cette affaire.

Avant toute délibération, je demande à Monsieur Tüscher de se récuser et de sortir de la salle (art. 65 de la Loi sur les communes LCo et art. 30 al. 1 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes RELCo).

Petit historique des interventions en assemblée communale :

- **4 décembre 2023** : Christian Duc demande si une procédure a été entreprise contre les personnes concernées dans cette affaire, afin de rembourser quelque 40'000 francs.
Pas de réponse du Conseil communal.
- **18 décembre 2023** : Christian Duc redemande si quelque chose a été entrepris. Il dit que c'est aux membres du Conseil communal qui étaient contre cette vente d'entreprendre quelque chose.
Réponse : « *On demandera dans le Conseil communal qui était pour et qui était contre.* »
Pas de suite.
- **19 février 2024** : Nouvelles interventions
Jean-Michel Wyssa, syndic démissionnaire : « *Il faut aller de l'avant avec cette affaire, ouvrir une procédure, prendre contact avec la préfecture* ». Il a aussi affirmé que même démissionnaire, il se tiendrait « *bien volontiers à disposition* » dans le cadre de ce dossier.
Raphaël Thierrin lui a emboîté le pas, demandant « *que la commission financière fasse un rapport sur cette affaire, qu'une fois pour toutes que ce soit mis noir sur blanc, il faut crever l'abcès* ».
- **25 mai 2025** : Christian Duc demande « *Est-ce que le rapport demandé par Raphaël Thierrin a été fait ?* »
Réponse de Ludmilla Bongard : « *A ce jour, rien n'a été écrit de plus que ce qui a été dit jusqu'à présent* ».

Je pose donc **une question** en référence à l'**art. 17 al. 2 de la LCo**, qui demande une réponse claire et argumentée, pas du genre « *Les chiens aboient, la caravane passe...* », soit « *circulez, y'a rien à voir* ».

- ➔ Pourquoi n'avez-vous rien entrepris jusqu'ici, malgré les demandes répétées des citoyens ?

Je fais également **une proposition**, en référence à l'**art. 17 al. 1 de la LCo**, pour laquelle je demande à l'assemblée de décider maintenant s'il y a lieu de donner suite ou non :

- ➔ Qu'une « commission ad hoc » (par ex. une personne de la commission financière, un conseiller communal et deux citoyens et éventuellement quelqu'un de la préfecture) soit constituée afin d'établir le rapport demandé, au plus tard avant la fin de la présente législature.
- ➔ Ce rapport devra contenir et détailler :
 - 1) Les buts de ce projet « Accès chemin du Château » et son intérêt pour la Commune
 - 2) Les coûts engendrés (étude, jetons de présence, coûts du marquage et démarquage, frais de procédure, etc.)
 - 3) Les responsabilités des diverses personnes incriminées
 - 4) Les erreurs admises par la Commune
 - 5) Les démarches entreprises par le Conseil communal pour donner suite aux interpellations en assemblée communale et éventuellement récupérer une participation de Monsieur Tüscher.

Je demande que ce rapport soit ensuite rendu public, car les citoyens ont le droit de savoir ce qu'ils ont payé pour des intérêts privés, en l'occurrence ceux du vice-syndic de l'époque. Et si d'aventure de l'argent pourrait être récupéré. A ce que je sache, la Commune ne me sponsorise pas lorsque je souhaite construire des places de parc chez moi.

Il s'agit, une fois pour toutes, de faire toute la lumière sur cette affaire et de passer à autre chose : faire preuve de transparence et aller de l'avant pour le bien de nos enfants, qui sont les futurs citoyens. Cela permettra également de commencer une nouvelle législature sur des bases sereines.

Nathalie Dupré, 6 octobre 2025

Références :

Art. 17 LCo

Délibérations – Divers

1 Après la liquidation de l'ordre du jour, chaque citoyen actif peut faire des propositions sur d'autres objets relevant de l'assemblée. Celle-là décide, séance tenante ou lors de la prochaine séance, s'il y a lieu de donner suite à ces propositions ; dans ce cas, elles sont transmises au conseil communal qui se détermine à leur sujet et les soumet à l'assemblée, pour décision, dans le délai d'une année ; cette décision peut n'être toutefois qu'une décision de principe lorsque la proposition demande une longue étude.

2 Chaque citoyen actif peut également poser au conseil communal des questions sur un objet de son administration. Le conseil communal répond immédiatement ou lors de la prochaine assemblée.

3 Le texte des propositions et des questions ainsi que les réponses qui leur sont données figurent au procès-verbal.

Art. 8 RELco

Propositions et questions sous «Divers» (art. 17 LCo)

1 Les propositions sur d'autres objets relevant de l'assemblée ainsi que les questions sur un objet de l'administration communale peuvent être faites oralement ou par écrit.

2 Les propositions et questions formulées par écrit au préalable doivent être réitérées par leurs auteurs lors de l'assemblée.

3 La proposition ou la question ainsi que la réponse du conseil communal sont inscrites dans le procès-verbal. Sur demande, le citoyen concerné en reçoit copie.

Art. 65 LCo

Séances – Récusation

1 Un membre du conseil communal ne peut assister à la délibération d'un objet qui présente un intérêt spécial pour lui-même, son conjoint, son partenaire enregistré ou pour une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de dépendance.

5 Le règlement d'exécution précise les motifs et la procédure de récusation.

Art. 21 LCo

Récusation

1 Un membre de l'assemblée doit se récuser dans les cas prévus à l'article 65 al. 1 de la présente loi.

2 Le défaut de récusation rend la décision annulable.

Art. 11 RELCo

Récusation (art. 21 LCo)

1 Les dispositions du présent règlement au sujet de la récusation au conseil communal sont applicables à l'assemblée communale et au conseil général.

Art. 30 RELCo

Récusation (art. 65 LCo) – Sortie de la salle de séance

- 1 La personne récusée doit quitter la salle de séance avant toute délibération sur l'objet qui la concerne.

Art. 31 RELCo

Récusation (art. 65 LCo) – Mention au procès-verbal

- 1 Le procès-verbal mentionne les noms des personnes récusées et les motifs de leur récusation.